

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC107

présenté par

M. Vannier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Walter

ARTICLE 14 A

Après la deuxième phrase, insérer la phrase suivante :

« Il évalue les bénéfices pour les entreprises ayant participé à l'organisation et la tenue des jeux. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous souhaitons dénoncer les profits réalisés par des entreprises connues pour leurs mauvaises pratiques sociales et environnementales à l'occasion des Jeux olympiques de Paris 2024.

Coca-cola, partenaire mondial du CIO et parrain officiel du relais de la flamme de Paris 2024, est le « champion du monde » de la pollution plastique selon le classement 2022 de l'ONG Break Free From Plastic : la marque génère le plus de déchets dans l'environnement.

Toyota est partenaire officiel pour le transport des accrédités et pour les équipements de manutention pour les JO 2024, est selon le « Auto Environnemental Guide 2022 » de Greenpeace la pire marque automobile pour l'environnement.

Sanofi, partenaire « premium » des JO 2024, est le champion des profiteurs de crise pour avoir entre 2020 et 2021 supprimé presque 4000 emplois dont une centaine en France, après avoir affiché un

bénéfice de 12 milliards d'euros la 1^{ère} année de la pandémie. Puis l'entreprise a annoncé 1700 suppressions d'emplois en R&D.

Afin de révéler ces partenariats qui engraisent des grandes entreprises aux pratiques sociales et environnementales inacceptables nous demandons que le rapport de la Cour des comptes évalue les bénéfices engrangés par ces dernières.